



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 7 juin 2022]

Date de la convocation

1^{er} juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 8

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, *Conseillers*

Absents et représentés : Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

N° 069/ 2022

Secrétaire de séance : Pierre TRANIER

OBJET DE DELIBERATION : Espace France Services – Demande de Labellisation

Madame le Maire rappelle que la mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de **guichets uniques** de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations :

- la CAF,
- la CPAM,
- la MSA,
- la CARSAT,
- la Direction générale des finances publiques,
- le Ministère de la Justice / le CDAD,
- Pôle emploi,
- la Poste (démarche en ligne uniquement),
- le Ministère de l'Intérieur / la Préfecture.

Considérant la volonté du gouvernement de mettre en place le réseau « France Services » afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, pour tous les publics,

Considérant qu'un label « France Services » a été créé et permet d'identifier les « Maisons France Services »,

Considérant que pour répondre à cet objectif, les préfets de département établiront une liste des accueils de leur territoire qui pourraient présenter les garanties de qualité et d'accueil pour être labellisés,

Madame le Maire indique que cette nouvelle structure sur le territoire gaillacois proposera une offre de garantie plus exigeante et plus homogène et permettra de répondre aux missions suivantes :

- accueil, information et orientation du public,
- accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative) et dans l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- mise en relation des usagers avec les 9 opérateurs partenaires,
- identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

Madame le Maire ajoute que pour répondre à ces objectifs, les Maisons France Service (MFS) devront proposer à minima les démarches relevant des 9 organismes cités précédemment et précise que ce nouvel espace devra être ouvert au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins 5 jours avec des horaires permettant de satisfaire un large public. De plus, deux agents seront dédiés en permanence à ces missions sur les horaires de fonctionnement.

Les critères de labellisation imposés par l'Etat sont multiples. En effet, outre les conditions d'ouverture de chaque structure, la présence de deux personnes délivrant un accueil physique et téléphonique est obligatoire. Ces personnes seront formées via les opérateurs nationaux et le CNFPT à l'accueil du public et seront capables de répondre aux usagers et de les accompagner dans leurs démarches.

De plus, cet espace «France Services» devra être équipé d'outils numériques en accès libre. Enfin, les locaux doivent permettre de respecter la confidentialité de tous les usagers.

Madame le Maire indique que cette mise en place d'Espace France Services pourrait être assimilée à la continuité du Service SIMPLYCITE conduit par le CCAS de Gaillac, qui depuis Novembre 2017 a pour mission principale d'accompagner et de faciliter les démarches du quotidien des usagers.

Depuis sa création, ce service a montré son utilité par ses retombées bénéfiques auprès de la population gaillacoise. Cette procédure de labellisation serait donc un outil utile et clairement identifié pour le territoire, pour ses habitants, et bien entendu une reconnaissance du travail effectué depuis quelques années par les agents du CCAS de Gaillac.

L'Espace France Service doit être un service porté par la municipalité. Néanmoins, compte tenu de l'existant gaillacois dans ce domaine, madame le Maire propose à l'assemblée de confier la gestion de ce nouvel espace au CCAS de Gaillac via l'entité SIMPLYCITE afin de poursuivre l'action menée depuis Novembre 2017. Tous les agents du CCAS ont suivi ou sont en cours de finalisation de suivi des formations obligatoires.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de :

- Solliciter auprès de l'Etat la labellisation de la Ville de Gaillac via son service SIMPLYCITE en tant qu'Espace France Services,
- Valider la délégation de gestion de cette mission « Espace France Services » au CCAS de Gaillac
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la labellisation,
- Autoriser Madame le Maire à réaliser toutes les formalités liées à l'ouverture de cet espace France Services.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat la labellisation de la Ville de Gaillac via son service SIMPLYCITE en tant qu'Espace France Services,

VALIDE la délégation de gestion de cette mission « Espace France Services » au CCAS de Gaillac,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant la labellisation,

AUTORISE Madame le Maire à réaliser toutes les formalités liées à l'ouverture de cet espace France Services.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 8 juin 2022